

Le Jeudi 13 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le 13 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Yves ROHART, Maire.

PRÉSENTS : Jean-Yves ROHART, Pascal MISCHIERI, Christelle CHAMPEAUX, Gladys CEAUX, Raymond BRUGERE, Sandra PAILLOT, Jocelyne DAIX, Didier COUSTILLAS, Anthony DUMERSAT

ABSENTS : Alain LAGUILLON, René NAUDET, Monique VALAGEAS, Fabrice HASSE

Délibération n°1/2014

*Vote du compte
administratif et compte de
gestion communal*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gladys CEAUX, doyenne d'âge,

- après s'être fait présenter le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2013 du budget communal dressés par le receveur municipal,

- après les avoir entendus et approuvés

***Déclare** que le compte de gestion et le compte administratif, pour l'exercice 2013, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

***Vote** le compte de gestion 2013

***Vote** le compte administratif 2013, à l'unanimité des présents.

- section fonctionnement :

Dépenses : 473 594.99€

Recettes : 576 194.13€

Résultat : 102 599.14€

- section investissement :

Dépenses : 226 261.20€

Recettes : 478 920.87€

Résultat : 252 659.67€

Résultat de clôture : 355 258.81€

Délibération n°2/2014

*Vote du Compte
Administratif et Compte de
Gestion Assainissement*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gladys CEAUX, doyenne d'âge,

- après s'être fait présenter le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2013 du budget assainissement dressés par le receveur municipal,

- après les avoir entendus et approuvés

***Déclare** que le compte de gestion et le compte administratif, pour l'exercice 2013, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,

***Vote** le compte de gestion 2013

***Vote** le compte administratif 2013, à l'unanimité des présents.

- section d'exploitation :

Dépenses : 34 347.72€

Recettes : 28 237.51€

Résultat : -6 110.21€

- section investissement :

Dépenses : 276 923.31€

Recettes : 198 941.02€

Résultat : -77 982.29€

Résultat de clôture : -84 092.50€

Délibération n°3/2014

*Participation au voyage
scolaire*

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Collège de Neuvic, organise un voyage d'étude à Londres pour les élèves en classe de 3^{ème} du 27 avril au 2 mai 2014.

Le coût de ce voyage s'élève à 303 €. Lény FOULARD, élève dans cette classe, aura besoin d'une aide financière afin de pouvoir participer à ce séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** d'accorder une aide de 50 € à Lény FOULARD.

Délibération n°4/2014

*Convention ATD
assainissement*

Mr Le Maire donne lecture de la convention entre l'Agence Technique Départementale et la Commune de St Germain du Salembre.

Cette convention et une assistance technique et administrative dans le domaine de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Jean-Yves ROHART, à signer la convention avec l'Agence Technique Départementale.

